

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1579

17 août 2009

SOMMAIRE

Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l.	75753	Jason Entreprises Holding S.A.	75756
Agripina S.A. Holding	75754	KCTG LP2 S.à r.l.	75753
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l.	75750	Linden S.à r.l.	75753
An der Flebour S.A.	75751	Luxcleaning System s.à.r.l.	75749
Anisgreen S.A.	75750	Ma Boite De Com.	75750
ARHS Consulting S.A.	75756	Marimmo S.A.	75746
ARHS Financial Software Services S.A. ..	75756	Merlac	75749
ASC Invest S.A.	75792	Metalogic S.à.r.l.	75749
Ashford Energy Capital S.A.	75752	Milliken International Inc S.à r.l.	75757
Auvilu S.à r.l.	75754	Mobilito s.à r.l.	75754
Bahnhof Holdings A.G.	75791	Nazobel S.A.	75786
BioEthika Umwelttechnologien AG	75773	Nifrac Finance S.A.	75750
CAD-Ingénierie s.à r.l.	75756	O.J.C. Capital Investments S.A.	75755
Cedrat S.à r.l.	75752	ParLyo Property Investments II S.à r.l. ...	75746
Ciri S.à r.l.	75782	P & I content distribution Luxembourg SA	75751
Denali S.A.	75751	Pleiade	75747
DMP Investment Consulting S.à.r.l.	75755	Puxian Investments II S.à r.l.	75750
ECEF-IHV SA	75779	R.M.S. LU S.A.	75748
ECEF-IHV SA	75789	SINEA Lux S.à r.l.	75752
Equal-Plus S.A.	75747	Sit Group Participations S.A.	75749
Eurocom Shop S.A.	75748	Sit Group Participations S.A.	75748
European Life Settlements Investments S.à r.l.	75792	Sit PSF S.A.	75750
European Wine Trading S.A.	75746	Soclair Commerciale S.A.	75767
Falcon Investholding S.A.	75751	Sofia Capital S.A.	75768
Financière du Transvaal S.A.	75753	Solvay Pharmaceuticals S.à r.l.	75755
Flower Power S.à r.l.	75749	Solvay Pharma Finance S.à.r.l.	75756
Gilda Participations S.A.	75748	Tourmalet S.A.	75752
International Real Estate Properties S.A.	75773	TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA ..	75746
ISOS S.à r.l.	75747	Vactec Management S.A.	75755
ISOS S.à r.l.	75747	Vinson S.A.	75754
ISOS S.à r.l.	75782	Vitanatur S.à r.l.	75748
		VRWAY Communication S.A.	75755

ParLyo Property Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 141.607.

—
Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil de Gestion le 1^{er} juillet 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009095465/15.

(090114584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

E.W.T. S.A., European Wine Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.657.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 6 juillet 2009

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-1471 LUXEMBOURG à compter de ce jour.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN WINE TRADING S.A. (E.W.T. S.A.)

P.-O. WURTH / J. PENNING

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009095434/14.

(090114877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Marimmo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.969.

—
M. Nicolas MICHAUX a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 16 septembre 2008

M. Denis BOUR a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 30 juin 2009.

Le siège de la société MARIMMO S.A., a été dénoncé avec effet au 30 juin 2009 par son domiciliataire BML EXPERTISES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BML EXPERTISES S.A.

Signature

Référence de publication: 2009095480/13.

(090114984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

TRUST PARTNERS (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.725.

—
Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises à Luxembourg le 02/07/09

L'administrateur unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L 4963 Clemency.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009095492/12.

(090114485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 44.520.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095502/10.

(090114754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 44.520.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095503/10.

(090114756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pleiade, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 42.619.

Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2009

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la SICAV au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG

Société Anonyme

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009095484/16.

(090115032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Equal-Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 87.196.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 19 mai 2009

L'an deux mille neuf, le dix-neuf mai, à quatorze heures, les actionnaires de la société EQUAL-PLUS S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social et ont pris, à l'unanimité des voix exprimées, la résolution suivante:

Les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890, est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009096022/18.

(090114921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

R.M.S. LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 91.563.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096046/10.

(090114693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafbruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096047/10.

(090114696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Gilda Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 60.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009096042/13.

(090114513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Eurocom Shop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 107.721.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet 2009

L'assemblée générale extraordinaire:

- décide d'accepter le transfert du siège social à l'adresse suivante: L-9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009096051/11.

(090114329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Vitanatur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8473 Eischen, 16, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 131.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096034/10.

(090114709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 94.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096037/10.

(090114699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Luxcleaning System s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9011 Ettelbruck, 184, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 95.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096038/10.

(090114701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Flower Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9353 Bettendorf, 2, route d'Eppeldorf.
R.C.S. Luxembourg B 92.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096039/10.

(090114704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Metalogic S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 15.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096040/10.

(090114676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Merlac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.515.

Décision du gérant unique en date du 29 octobre 2008

Le Gérant informe du transfert des parts sociales de la Société comme suit:

Cession de 286 parts sociales de Monsieur André Leresche en faveur de Madame Rosa Mortelmans

Cession de 500 parts sociales de la société FARINA EUROPEAN INVEST S.A. en faveur de Madame Rosa Mortelmans

Suite à ces 2 transferts Madame Rosa Mortelmans détient la totalité des parts sociales soit 29.102 parts sociales.

R. MORTELMANS

Gérant Unique

Référence de publication: 2009096018/14.

(090114558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Anisgreen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 51.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096041/10.

(090114679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sit PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 65.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096043/10.

(090114682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096030/10.

(090114515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Ma Boite De Com., Société Anonyme.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 14, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096031/10.

(090114712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

**Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Puxian Investments II S.à r.l.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 22 juin 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 juin 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009096064/14.

(090114129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Falcon Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.962.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55752 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009096083/12.

(090114889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

P & I content distribution Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5430 Lenningen, 4, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 100.672.

La société "INTERNATIONAL ALLIED SERVICES SA" ayant son siège social à L-9522 WILTZ, 21, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce sous le n° B 107117, fait savoir qu'elle s'est démise de ses fonctions comme commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

Wiltz, le 25/07/2009.

INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A

Signatures

Référence de publication: 2009096026/13.

(090114858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Denali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4873 Lamadelaine, 84, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.709.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2009096056/14.

(090114312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

An der Flebour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9633 Baschleiden, 45, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 100.317.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 24 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion de rassemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 juillet 2009 que la société International Allied Services S.A., ayant son siège social à L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé, a été renouvelé comme commissaire aux comptes de la société, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2014.

Baschleiden, le 24 juillet 2009.

Pour extrait conforme

La société FIDUCIAIRE ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2009096021/15.

(090114866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Ashford Energy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 85.158.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55823 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009096088/12.

(090114373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SINEA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 77.914.

Les statuts coordonnés au 19 juin 2009 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2009.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009096080/13.

(090114299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Tourmalet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.423.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE
14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2009096054/14.

(090114305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Cedrat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 130.075.

Extrait des résolutions du gérant unique prises à Luxembourg le 02/07/09

Le gérant unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait
SV SERVICES S.à.r.l.
9, rue Basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2009096082/15.

(090114367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.
R.C.S. Luxembourg B 143.034.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009096081/12.

(090114882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Agence d'Assurance Scheier & Marinilli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6140 Junglinster, 1, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 113.501.

Les statuts coordonnés de la société au 3 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2009.

Marc LECUIT
Notaire

Référence de publication: 2009096078/13.

(090114240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Linden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 72.506.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE
14, Hauptstrooss - L-8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2009096052/14.

(090114301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Financière du Transvaal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 90.951.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises à Luxembourg le 02/07/09

Le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue Basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2009096074/15.

(090114375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Auvilu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 133.092.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises à Luxembourg le 02/07/09

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue Basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2009096077/15.

(090114371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Vinson S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 11, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.155.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23.07.2009.

Fiduciaire interrégionale s.a.
FIDUCIAIRE COMPTABLE
14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler
Signature

Référence de publication: 2009096055/14.

(090114307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Agripina S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.763.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009096057/13.

(090114510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Mobilito s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.582.

—
Extrait des résolutions du gérant unique prises à Luxembourg le 02/07/09

Le gérant unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 bis de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait
Signature

Référence de publication: 2009096105/12.

(090114350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises à Luxembourg le 02/07/09

L'administrateur unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2009096106/12.

(090114346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme,**(anc. Vactec Management S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Emile SCHLESSER

Notaire

Référence de publication: 2009096091/13.

(090114634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Solvay Pharmaceuticals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 300.012.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

—
Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009096092/14.

(090114656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

DMP Investment Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 146.047.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance prises à Luxembourg le 02/07/09

Le conseil de gérance décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue Basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2009096109/15.

(090114333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

CAD-I s.à r.l., CAD-Ingénierie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.572.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009096090/12.

(090114631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

**ARHS Consulting S.A., Société Anonyme,
(anc. ARHS Financial Software Services S.A.).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2B, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 129.727.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55808 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009096137/211/13.

(090116122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Solvay Pharma Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.065.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009096093/14.

(090114695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Jason Enterprises Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 62.405.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises à Luxembourg le 02/07/09

Le conseil d'administration décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency avec effet au 1^{er} juin 2009.

Pour extrait

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue Basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2009096112/15.

(090114326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Milliken International Inc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.568,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 147.248.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, the second day of June.

Before Us, Maitre Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

COLNEY CORPORATION INC., a sociedad anonima incorporated under the laws of the Republic of Panama on May 4, 2005, having its registered office at Street 52, n° 17, Bella Vista, City of Panama, Republic of Panama,

hereby represented by Sophie Arvieux, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Milliken International Inc. incorporated pursuant to the provisions of the General Corporation Law of the Republic of Panama on March 8, 2004, with registered office at East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd floor, Panama, Republic of Panama (the Company).

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder of the Company is COLNEY CORPORATION INC.,
- II. That the subscribed and issued share capital is USD 30,000.- being the equivalent of EUR 22,568.44.- at the currency exchange rate applicable on April 3, 2009,
- III. That all the issued shares are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been beforehand informed,
- IV. That the managing directors of the Company have had the opportunity to give their advice with respect to the following resolutions.
- V. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the Republic of Panama to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the notarial deed, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
 2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name Milliken International Inc S.à.r.l and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the principal establishment of the Company to the city of Luxembourg;
 3. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, having an issued share capital of EUR 22,568.- and forty-four eurocents being allocated to the share premium reserve account of the Company;
 4. Approval of the Company's (interim) closing balance sheet in the Republic of Panama, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg and confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company;
 5. Acknowledgment of the resignation of the current directors and granting of discharge and appointment of a new Luxembourg manager for an unlimited duration;
 6. Establishment of the principal establishment of the Company at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; and
 7. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered seat, principal establishment and place of effective management of the Company from the Republic of Panama to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Republic of Panama to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Milliken International Inc S.à.r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Milliken International Inc S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-two thousand five hundred sixty-eight euro (EUR 22,568), represented by twenty-two thousand five hundred sixty-eight (22,568) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's (interim) closing balance sheet in the the Republic of Panama, being the opening balance sheet in the Grand Duchy of Luxembourg as at the date of the notarial deed, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The Sole Shareholder records that the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid-up issued share capital of the Company results from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, whitout limitation, remain the ownership in the entirety of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder states that the total value of all assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the issued share capital of the Company, being EUR 22,568.-, represented by 22,568 shares with a par value of EUR 1.- each.

The Sole Shareholder notes that forty-four eurocents are allocated to the share premium reserve account of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge with immediate effect the resignation of Andres M. Sanchez, John B. Foster and Myrna de Navarro from their positions as directors of the Company and grant them discharge for the performance of their duties as from the date of their appointments as directors of the Company until the date hereof.

The Sole Shareholder further resolves to appoint with immediate effect P.A.L. Management Services, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 145.164, as manager of the Company for an undetermined duration.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, the principal establishment and the place of effective management of the Company at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand and four hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

COLNEY CORPORATION INC., une société anonyme constituée selon le droit de la République de Panama le 4 mai 2005, ayant son siège social au Street 52, n° 17, Bella Vista, Panama, République de Panama,

Ici représentée par Sophie Arvieux, avocate, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Milliken International Inc., constituée le 8 mars 2004 selon les dispositions de la Loi Générale des Sociétés de la République de Panama (the General Corporation Law of the Republic of Panama), avec siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2^{ème} étage, Panama, République de Panama (la Société).

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique de la Société est COLNEY CORPORATION INC.,
- II. Que le capital social souscrit et émis s'élève à USD 30.000, étant l'équivalent de EUR 22.568,44.- au taux de change applicable le 3 avril 2009,
- III. Que toutes les parts sociales émises sont représentées de sorte que l'assemblée peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été informé au préalable,
- IV. Que les gérants de la Société ont eu la possibilité de donner leur avis au sujet des résolutions suivantes.
- V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la République de Panama à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date de l'acte notarié, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique;
 2. Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Milliken International Inc S.à.r.l et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de l'établissement principal de la Société à Luxembourg-Ville;
 3. Modification et refonte intégrale des statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises, suite au changement de nationalité de la Société qui devient une société régie par les lois de Luxembourg soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés, ayant un capital social émis de EUR 22.568,- et quarante-quatre centimes d'euros alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société;

4. Approbation du bilan de clôture (intérimaire) de la Société à la République de Panama, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg et la confirmation de la description et de la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société;

5. Prise d'acte de la démission des gérants actuels et décharge et nomination d'un nouveau gérant luxembourgeois pour une durée indéterminée;

6. Etablissement du siège social de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg; et

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, l'établissement principal et le lieu de gestion effective de la Société de la République de Panama à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique. L'Associé Unique déclare par ailleurs que toutes les formalités requises selon les lois de la République de Panama en vue de faire entrer en vigueur ce transfert ont été dûment accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination Milliken International Inc S.à.r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera à compter de la date du présent acte soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de les rendre conformes aux lois luxembourgeoises.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Milliken International Inc S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-deux mille cinq cent soixante-huit euros (EUR 22.568,-), représenté par vingt-deux mille cinq cent soixante-huit (22.568) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

1.2. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.3. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de clôture (intérimaire) de la Société à la République de Panama, étant le bilan d'ouverture au Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date de l'acte notarié, dont une copie restera annexée au présent acte.

L'Associé Unique enregistre que la description et la cohérence de tous les actifs et passifs de la Société et du capital social émis libéré de la Société résultent du bilan susmentionné.

L'Associé Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent la propriété intégrale de la Société, qui possède toujours tous ses actifs et est toujours tenue par ses passifs et engagements.

L'Associé Unique déclare que la valeur totale de tous les actifs et passifs de la Société est au moins égale au total du capital social émis de la Société, soit EUR 22.568,-, représenté par 22.568 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1,- chacune.

L'Associé Unique prend note que quarante-quatre centimes d'euros sont alloués au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte avec effet immédiat de la démission de Andrés M. Sanchez, John B. Foster and Myrna de Navarro de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs fonctions à compter de leur date de nomination en qualité de gérants de la Société jusqu'à la date des présentes.

L'Associé Unique décide en outre de nommer avec effet immédiat P.A.L. Management Services, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.164, en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et le lieu de gestion effective de la Société au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Sophie Arvieux, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2009, LAC/2009/21275. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009095350/581.

(090114152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sclair Commerciale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 17.637.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095511/10.

(090114768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Sofia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.251.

Im Jahre zweitausendneun, dem neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

SGG S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende "société anonyme" mit Gesellschaftssitz in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B.65.906,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch, aufgrund einer Vollmacht ausgestellt unter Privatschrift am 26. Juni 2009.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, die wie oben angegeben vertreten wird, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société anonyme" (Aktiengesellschaft) wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Form und Name

1.1 Es wird eine "société anonyme" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

1.2 Die Gesellschaft führt den Namen "SOFIA CAPITAL S.A."

1.3 Die Gesellschaft kann einen Einzelaktionär (der Einzelaktionär) oder mehrere Aktionäre haben. Die Gesellschaft kann nicht durch das Ableben, die Aussetzung der bürgerlichen Rechte, die Insolvenz, die Liquidation oder den Bankrott des Einzelaktionärs aufgelöst werden.

Art. 2. Gesellschaftssitz

2.1 Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

2.2 Er kann innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft (der Verwaltungsrat) bzw. im Fall eines einzelnen Verwaltungsratsmitglieds (das einzelne Verwaltungsratsmitglied) durch Beschluss des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds verlegt werden.

2.3 Falls der Verwaltungsrat der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische oder militärische Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann er den Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegen, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

Art. 3. Dauer der Gesellschaft.

3.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

3.2 Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung (wie nachstehend definiert) der Gesellschaft, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 4. Gesellschaftszweck

4.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

4.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an jeglichen Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

4.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

4.4 Die Gesellschaft kann ebenfalls Dritten Garantien gewähren und Sicherheiten stellen, um ihre Verpflichtungen zu garantieren oder diejenigen von Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält, oder von Gesellschaften, die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft gehören. Sie kann ferner Gesellschaften, an denen sie eine unmittelbare oder mittelbare Beteiligung hält oder die zur selben Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft

gehören, sowie jeder anderen Gesellschaft oder jedem anderen Dritten Darlehen gewähren oder sie in sonstiger Weise unterstützen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankwesen beruflich auszuüben.

4.5 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

4.6 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jeglicher Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

Art. 5. Gesellschaftskapital

5.1 Das gezeichnete Gesellschaftskapital wird auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) festgelegt, eingeteilt in 5.000 (fünftausend) Stammaktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100).

5.2 Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden, auf das sämtliche Emissionsaufgelder, die auf eine Aktie zusätzlich zu ihrem Nennwert gezahlt werden, überwiesen werden. Das Guthaben dieses Aufgeldkontos kann für die Bezahlung von Aktien, welche die Gesellschaft von ihren Aktionären zurückkauft, für den Ausgleich von realisierten Nettoverlusten, für Ausschüttungen an die Aktionäre oder für die Zuführung von Geldern in die gesetzliche Rücklage verwendet werden.

5.3 Durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, kann das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 6. Aktien

6.1 Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien oder ein Teil der Aktien sind Namensaktien und der andere Teil sind Inhaberaktien, je nach Wahl des Einzelaktionärs bzw. bei mehreren Aktionären je nach Wahl der Aktionäre, vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen des Gesetzes.

6.2 Die Gesellschaft erkennt nur einen Inhaber je Aktie an. Falls eine oder mehrere Aktien gemeinsam gehalten werden oder falls die Eigentumstitel dieser Aktien geteilt, fragmentiert oder strittig sind, muss/müssen diejenige(n) Person(en), die ein Recht an dieser/diesen Aktie(n) geltend macht/machen, einen einzigen Vertreter ernennen, um die Aktie(n) gegenüber der Gesellschaft zu vertreten. Die Unterlassung dieser Ernennung hat die Suspendierung der Ausübung sämtlicher mit den Aktien verbundenen Rechte zur Folge. Die gleiche Regel findet Anwendung im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbraucher und einem Inhaber des Stammrechts oder zwischen einem Pfandgläubiger und einem Pfandschuldner.

6.3 Die Gesellschaft kann unter den von dem Gesetz vorgesehenen Bedingungen ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Art. 7. Aktionärsversammlungen der Gesellschaft

7.1 Im Fall eines Einzelaktionärs hat dieser sämtliche der Hauptversammlung verliehenen Befugnisse. In dieser Satzung ist jede Bezugnahme auf die von der Hauptversammlung gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse eine Bezugnahme auf die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse oder ausgeübten Befugnisse, solange die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär hat. Die vom Einzelaktionär gefassten Beschlüsse werden in Protokollen registriert.

7.2 Im Fall mehrerer Aktionäre vertritt jede ordnungsgemäß gebildete Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft (die Hauptversammlung) sämtliche Aktionäre der Gesellschaft. Sie verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, um alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, durchzuführen oder zu genehmigen.

7.3 Die jährliche Hauptversammlung wird gemäß luxemburgischem Recht in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort der Gemeinde des Sitzes am dritten Dienstag des Monats April, um 14.00 Uhr abgehalten. Falls dieser Tag für Banken in Luxemburg ein Feiertag ist, wird die jährliche Hauptversammlung am ersten folgenden Werktag abgehalten.

7.4 Die Hauptversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat nach freiem Ermessen feststellt, dass außergewöhnliche Umstände dies verlangen.

7.5 Die anderen Hauptversammlungen können an dem im jeweiligen Einberufungsschreiben angegebenen Ort und Datum abgehalten werden.

7.6 Jeder Aktionär der Gesellschaft kann an der Hauptversammlung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen (i) die an der Hauptversammlung teilnehmenden Aktionäre identifiziert werden können, (ii) jeder Teilnehmer der Hauptversammlung die anderen Teilnehmer hören kann und mit ihnen sprechen kann, (iii) die Hauptversammlung direkt übertragen wird und (iv) die Aktionäre rechtsgültig beraten können. Die Teilnahme an einer Hauptversammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an einer solchen Versammlung gleichwertig.

Art. 8. Einberufungsfristen, Beschlussfähigkeit, Vollmachten, Einberufungsschreiben

8.1 Für die Einberufungsschreiben und die Abhaltung der Hauptversammlung gelten die von dem Gesetz vorgeschriebenen Einberufungsfristen und Beschlussfähigkeitsbestimmungen, sofern in der Satzung nichts anderes bestimmt wird.

8.2 Jede Aktie gewährt eine Stimme.

8.3 Soweit im Gesetz oder in der Satzung nichts anderes festgelegt ist, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktionäre gefasst.

8.4 Jeder Aktionär kann an den Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft teilnehmen, indem er schriftlich entweder per Urschrift oder per Telefax oder per E-Mail (versehen mit einer elektronischen Unterschrift gemäß den Anforderungen des luxemburgischen Rechts) eine andere Person zu seinem Vertreter ernennt.

8.5 Sind alle Aktionäre bei der Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären, ordnungsgemäß einberufen und über die Tagesordnung der Hauptversammlung informiert worden zu sein, so kann die Hauptversammlung auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 9. Verwaltung der Gesellschaft

9.1 Im Fall eines Einzelaktionärs kann die Gesellschaft von einem einzelnen Verwaltungsratsmitglied verwaltet werden. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann vom Einzelaktionär festzulegen. Im Fall mehrerer Aktionäre wird die Gesellschaft vom Verwaltungsrat, der aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, verwaltet. Die genaue Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist dann von der Hauptversammlung festzulegen. Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) muss/müssen nicht Aktionär(e) sein. Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann die Hauptversammlung beschließen, zwei Kategorien von Verwaltungsratsmitgliedern (Verwaltungsratsmitglieder A und Verwaltungsratsmitglieder B) zu schaffen.

9.2 Das/Die Verwaltungsratsmitglied(er) wird/werden vom Einzelaktionär oder bei mehreren Aktionären von der Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt worden sind. Ein Verwaltungsratsmitglied kann jedoch jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden. Die Wiederwahl des scheidenden Verwaltungsratsmitglieds/der scheidenden Verwaltungsratsmitglieder ist zulässig.

9.3 Bei Vakanz des Postens eines Verwaltungsratsmitglieds infolge von Tod, Rücktritt oder eines anderen Grundes können die übrigen von der Hauptversammlung gewählten Verwaltungsratsmitglieder zusammentreten und ein Verwaltungsratsmitglied wählen, das die mit dem frei gewordenen Posten verbundenen Aufgaben bis zur nächsten Hauptversammlung erfüllt.

Art. 10. Versammlungen des Verwaltungsrats

10.1 Bei mehreren Verwaltungsratsmitgliedern muss der Verwaltungsrat unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen und kann aus seiner Mitte einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende wählen. Er kann ebenfalls einen Schriftführer ernennen, der kein Verwaltungsratsmitglied sein muss und dem die Führung des Protokolls bei den Versammlungen des Verwaltungsrats oder die Ausführung von administrativen oder anderen gelegentlich vom Verwaltungsrat beschlossenen Aufgaben übertragen werden kann.

10.2 Der Verwaltungsrat versammelt sich auf eine Einberufung seines Vorsitzenden oder mindestens zweier Verwaltungsratsmitglieder hin an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort. Die die Versammlung einberufende(n) Person(en) bestimmt/bestimmen die Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied erhält mindestens acht Tage vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine Mitteilung in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail, außer im Fall einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall muss das 24 Stunden vor der Versammlung versandte Einberufungsschreiben die Art dieser Dringlichkeit angeben. Das Erfordernis einer derartigen Einberufung braucht im Fall eines vor oder nach der Versammlung erteilten Einverständnisses eines jeden Verwaltungsratsmitglieds in Form eines Briefs, Telegramms, Telefax oder einer E-Mail nicht beachtet zu werden. Eine besondere Einberufung ist nicht erforderlich für Versammlungen des Verwaltungsrats, die zu einem Zeitpunkt und an einem Ort abgehalten werden, die zuvor vom Verwaltungsrat beschlossen wurden.

10.3 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich vertreten lassen, indem es ein anderes Verwaltungsratsmitglied per Brief, Telegramm, Telefax oder E-Mail zu seinem Vertreter ernennt. Ein Verwaltungsratsmitglied kann nicht mehr als einen seiner Kollegen vertreten.

10.4 Der Verwaltungsrat kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder bei der Versammlung des Verwaltungsrats anwesend oder vertreten sind. Wenn die Beschlussfähigkeit nicht innerhalb einer halben Stunde nach dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt gegeben ist, können die anwesenden Verwaltungsratsmitglieder die Versammlung an einen anderen Ort und auf einen späteren Zeitpunkt vertagen. Die Einberufungsschreiben für die vertagten Versammlungen werden den Mitgliedern des Verwaltungsrats gegebenenfalls durch den Schriftführer übermittelt, ansonsten durch ein Verwaltungsratsmitglied.

10.5 Die Beschlüsse werden durch die Mehrheit der Stimmen der bei jeder Versammlung anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder gefasst. Falls bei einer Versammlung des Verwaltungsrats Stimmengleichheit für oder gegen einen Beschluss vorliegt, ist die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats nicht ausschlaggebend. Bei Stimmengleichheit gilt der Beschluss als abgelehnt.

10.6 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Versammlung des Verwaltungsrats mittels Telefon- oder Videokonferenz oder eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, mittels dessen alle Teilnehmer der Versammlung sich hören können. Die Teilnahme an der Versammlung durch ein solches Kommunikationsmittel gilt als der persönlichen Teilnahme an dieser Versammlung gleichwertig.

10.7 Unbeschadet der vorstehenden Bestimmungen kann ein Beschluss des Verwaltungsrats auch in Form eines Umlaufbeschlusses gefasst werden, der sich aus einem oder mehreren Dokumenten ergibt, das/die die Beschlüsse enthält/

enthalten und das/die ausnahmslos von allen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterzeichnet wird/werden. Das Datum eines solchen Beschlusses ist dasjenige der letzten Unterschrift.

10.8 Dieser Artikel gilt nicht für den Fall, dass die Gesellschaft durch ein einzelnes Verwaltungsratsmitglied verwaltet wird.

Art. 11. Befugnisse des Verwaltungsrats

Dem Verwaltungsrat sind die weitestgehenden Befugnisse übertragen, um sämtliche Verfügungs- und Verwaltungshandlungen im Interesse der Gesellschaft durchzuführen. Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Verwaltungsrats.

Art. 12. Vollmachtserteilung

12.1 Der Verwaltungsrat kann einen Delegierten für die tägliche Verwaltung ernennen, der weder Aktionär noch Mitglied des Verwaltungsrats zu sein braucht und mit den erforderlichen Vollmachten versehen wird, um in Bezug auf alles, was die tägliche Verwaltung betrifft, im Namen der Gesellschaft zu handeln.

12.2 Der Verwaltungsrat ist auch befugt, eine Person, die kein Verwaltungsratsmitglied zu sein braucht, für die Ausführung besonderer Aufträge auf sämtlichen Ebenen der Gesellschaft zu ernennen.

Art. 13. Unterschriften von Zeichnungsbefugten

13.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle nur verpflichtet (i) durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft oder durch die Unterschrift des einzelnen Verwaltungsratsmitglieds oder (ii) durch die gemeinsamen Unterschriften aller Personen oder die alleinige Unterschrift der Person, denen/der eine Zeichnungsbefugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist, und soweit die ihr/ihnen übertragenen Befugnisse reichen.

13.2 Im Fall von Verwaltungsratsmitgliedern der Kategorie A und der Kategorie B wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds A und eines Verwaltungsratsmitglieds B verpflichtet.

Art. 14. Interessenkonflikt

14.1 Kein Vertrag oder keine sonstige Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeglicher anderen Gesellschaft oder Körperschaft wird durch den Umstand beeinflusst oder unwirksam, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft haben sollten oder Verwaltungsratsmitglied, Gesellschafter, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser sonstigen Gesellschaft oder Körperschaft sind.

14.2 Ein Verwaltungsratsmitglied oder Handlungsbevollmächtigter der Gesellschaft, welches bzw. welcher Verwaltungsratsmitglied, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter einer Gesellschaft oder Körperschaft ist, mit der die Gesellschaft einen Vertrag abschließt oder der gegenüber sie sich anderweitig geschäftlich verpflichtet, kann auf Grund seiner Position in dieser anderen Gesellschaft oder Körperschaft nicht daran gehindert werden, in Bezug auf einen solchen Vertrag oder dieses sonstige Geschäft zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

14.3 Falls ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches und gegenläufiges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft haben sollte, muss dieses Verwaltungsratsmitglied den Verwaltungsrat der Gesellschaft über sein persönliches und gegenläufiges Interesse informieren, und dieses Verwaltungsratsmitglied wird in Bezug auf dieses Geschäft weder an der Beratung noch an der Abstimmung teilnehmen. Über dieses Geschäft und das persönliche und gegenläufige Interesse dieses Verwaltungsratsmitglieds ist bei der nächsten Hauptversammlung Bericht zu erstatten. Die zwei vorstehenden Absätze gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrats über die im Rahmen der laufenden Geschäfte der Gesellschaft zu normalen Bedingungen abgeschlossenen Geschäfte.

Art. 15. Prüfer

15.1 Die Geschäfte der Gesellschaft werden durch einen oder mehrere Abschlussprüfer und in den von dem Gesetz vorgesehenen Fällen durch einen externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert. Der Abschlussprüfer wird für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren gewählt. Eine Wiederwahl ist zulässig.

15.2 Der Abschlussprüfer wird von der Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft ernannt, welche die Zahl der Abschlussprüfer, deren Vergütung und deren Mandatsdauer festlegt. Der amtierende Abschlussprüfer kann jederzeit durch die Hauptversammlung mit oder ohne Grund abberufen werden.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Verwendung der Gewinne

17.1 Ein Betrag in Höhe von 5% (fünf Prozent) wird dem Jahresnettogewinn der Gesellschaft entnommen und der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Die Entnahme dieses Betrages ist dann nicht mehr obligatorisch, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des festgelegten (gegebenenfalls entsprechend Artikel 5.3 der Satzung erhöhten oder herabgesetzten) Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht.

17.2 Die Hauptversammlung beschließt über die Zuweisung des Saldos des jährlichen Nettogewinns und beschließt allein darüber, von Zeit zu Zeit Dividenden auszuschütten, wie sie es in ihrem Ermessen als dem Zweck und der Politik der Gesellschaft am besten entsprechend erachtet.

17.3 Die Dividenden können in Euro oder in jeder sonstigen vom Verwaltungsrat gewählten Währung ausgeschüttet werden und müssen an dem vom Verwaltungsrat gewählten Ort ausgeschüttet werden. Der Verwaltungsrat kann beschließen, Zwischendividenden unter den Bedingungen und in den Grenzen des Gesetzes auszuschütten.

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Hauptversammlung, welcher in der zur Änderung der Satzung erforderlichen Weise gefasst wird, aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können). Diese werden durch den über die Liquidation entscheidenden Beschluss der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung legt auch die Befugnisse und die Vergütung des oder der Liquidatoren fest.

Art. 19. Satzungsänderungen. Die vorliegende Satzung kann von Zeit zu Zeit durch die außerordentliche Hauptversammlung unter Einhaltung der von dem Gesetz vorgeschriebenen Beschlussfähigkeits- und Mehrheitsbedingungen geändert werden.

Art. 20. Anwendbares Recht. Sämtliche Fragen, die nicht ausdrücklich durch diese Satzung geregelt werden, werden gemäß dem Gesetz entschieden.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt heute und endet am 31. Dezember 2009.

Die erste jährliche Hauptversammlung erfolgt im Jahre 2010.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung derart festgelegt worden ist, erklärt der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, die fünftausend (5.000) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertreten, zu zeichnen.

Alle diese Aktien werden vom Einzelaktionär in Höhe von hundert Prozent (100%) durch Barzahlung eingezahlt, so dass der Betrag von fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000) der Gesellschaft frei zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich feststellt.

Erklärung - Schätzung der Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit, das Vorliegen der in Artikel 26 des Gesetzes genannten Bedingungen geprüft zu haben und stellt ausdrücklich fest, dass sie erfüllt sind. Er bestätigt ferner, dass diese Satzung in Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 27 des Gesetzes steht.

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, wird auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000) geschätzt.

Beschlüsse des Einzelaktionärs

Der vorgenannte und wie oben angegeben vertretene Einzelaktionär, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, fasst die folgenden Beschlüsse:

1. die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgelegt, und die der Abschlussprüfer auf 1 (eins).
2. die folgenden Personen werden zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft ernannt:

Verwaltungsratsmitglied der Kategorie A:

(i) Herr Stephan M. FRIEDRICH, Kaufmann, geboren in Monrovia (Liberia), am 26. April 1961, mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;

Verwaltungsratsmitglieder der Kategorie B:

(ii) Herr Simon GROTHEER, Kaufmann, geboren in Osterholz-Scharmbeck (Deutschland), am 6. Februar 1979, mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

(iii) Herr Thorsten DANNENFELDT, Kaufmann, geboren in Bremen (Deutschland), am 27. August 1979, mit Geschäftsadresse in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

3. FIN-CONTROLE S.A., eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende "société anonyme" mit Gesellschaftssitz in L-1882 Luxemburg, 12, rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 42.230, wird zum Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt;

4. das Mandat der so ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung der Gesellschaft des Jahres 2014; und

5. der Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F.LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 30 juin 2009, Relation: MER/2009/1163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009095348/283.

(090114328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

International Real Estate Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 124.328.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juin 2009

En date du 10 juin 2009, l'assemblée générale des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la société de L-1319 Luxembourg, 149, rue Cents à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

- de révoquer avec effet immédiat l'administrateur unique, Monsieur Renaldo SANTINI;

- de nommer en qualité de nouvel administrateur unique Monsieur Robert LANGMANTEL, administrateur de sociétés, né à Munich, Allemagne, le 15 juin 1946, demeurant à L-5752 Frisange, 1 Cité Bellevue, pour un terme expirant à l'Assemblée générale ordinaire qui se décidera sur les comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009095472/20.

(090114355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

BioEthika Umwelttechnologien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 147.253.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, dem vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Nicolas HAAGEN, diplomierter Umweltberater, geboren in Esch-sur-Alzette, am 15. November 1962, wohnhaft in L-9753 Heinerscheid, 2, Hépperdangstrooss,

2) Herr Hans-Gerd RÜCKER, Maschinenschlosser, geboren in Adenau (Deutschland), am 5. Januar 1956, wohnhaft in L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette,

3) Herr Hermann MÜLLER, Selbständiger, geboren in Bonn (Deutschland), am 24. August 1956, wohnhaft in D-53332 Bornheim, Schussgasse 35,

4) Herr Alfred KEULER, Kaufmann, geboren in Brühl (Deutschland), am 1. Februar 1963, wohnhaft in D-57632 Burglahr, Ritterstraße 5A,

5) Herr Jürgen WEIß, Kaufmann, geboren in Stuttgart (Deutschland), am 8. Juli 1941, wohnhaft in D-74354 Besigheim, Aystraße 16,

6) Herr Oliver WEIß, technischer Kaufmann, geboren in Pforzheim (Deutschland), am 12. Februar 1973, wohnhaft in D-74354 Besigheim, Aystraße 16.

Welche Komparenten, namens wie sie handeln, den amtierenden Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Kapitel I. Bezeichnung, Sitz, Dauer, Gesellschaftszweck, Kapital

Art. 1. Bezeichnung. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "BioEthika Umwelttechnologien AG" gegründet.

Art. 2. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Esch-sur-Alzette.

Er kann durch einfachen Beschluss des Vorstandes an einen anderen Ort innerhalb derselben Gemeinde verlegt werden. Falls durch politische Ereignisse oder höhere Gewalt die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Vorstand den Sitz der Gesellschaft provisorisch in ein anderes Land verlegen. Sobald es die Umstände erlauben, muss er eine Generalversammlung einberufen, die gemäß den gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen hat, ob die vorgenommene Sitzverlegung endgültig ist oder ob der Sitz wieder nach Luxemburg zurückverlegt wird. Während der provisorischen Verlegung behält die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität und bleibt der luxemburgischen Gesetzgebung unterworfen.

Art. 3. Dauer. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Zweck. Zweck der Gesellschaft sind die Planung und Herstellung von Maschinen und Anlagen aller Art in der Umwelttechnologie, sowie deren Wartung und die Beratung im Bereich Umwelt und Umwelttechnologien.

Die Gesellschaft ist ermächtigt alle kommerziellen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchzuführen.

Gesellschaftszweck sind außerdem alle direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen, verbundenen Operationen, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus allen Titeln und Patenten jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel und Patente durch Übertragung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art erstehen, sie durch Kauf, Abtretung, Austausch oder auf sonst eine Weise veräußern, diese Geschäfte und Patente verwerten lassen, den Gesellschaften, an denen sie Interesse hat, sämtliche Hilfe, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien geben.

Die Gesellschaft kann jede gewerbliche oder wirtschaftliche Tätigkeit ausüben, die der Erreichung des Gesellschaftszwecks direkt oder indirekt dient.

Art. 5. Kapital. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINHUNDERTTAUSEND EURO (100.000,00 €) eingeteilt in EINHUNDERTSECHZIG (160) Aktien mit einem Nominalwert von SECHSHUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (625,00 €).

Art. 6. Art der Aktien. Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Die Gesellschaft kann den Rückkauf ihrer eigenen Aktien nach den im Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen vornehmen.

Art. 7. Übertragbarkeit der Aktien. Unter Voraussetzung der vorherigen Mitteilung an den Vorstand können Aktien unter Aktionären frei übertragen werden. Die Übertragung der Aktien zwischen den Aktionären und Nachkommen in direkter Linie, sowie zwischen Ehepartnern ist ebenfalls frei.

In allen anderen Fällen wird die Übertragbarkeit der Aktien wie folgt geregelt:

Der Aktionär, der eine Veräußerung seiner Aktien beabsichtigt, teilt dem Vorstand seine Absicht durch Einschreibebrief mit. In diesem Schreiben gibt er sämtliche Einzelheiten über die Identität des Zessionars, die Anzahl der zu veräußernden Aktien, den beabsichtigten Verkaufspreis und den Zahlungsmodus bekannt.

Der Vorstand bestätigt dem verkaufsbeabsichtigenden Aktionär binnen vierzehn (14) Tagen nach Eingang des Schreibens dessen Erhalt und teilt gleichzeitig den übrigen Aktionären den Inhalt des Schreibens mit.

Innerhalb einer Frist von vierzehn (14) Tagen nach Absendedatum des vorgenannten Informationsschreibens des Vorstands sind die anderen Aktionäre berechtigt, dem Vorstand ihre Absichten mitzuteilen, die zum Verkauf stehenden Aktien ganz oder teilweise selbst zu erwerben, und zwar zu dem Preis, der vom verkaufswilligen Aktionär in seinem Schreiben an den Vorstand genannt worden ist.

Sollte dieser Preis von den übrigen Aktionären nicht akzeptiert werden, so wird der von dem erwerbswilligen Aktionär zu zahlende Kaufpreis von einer international tätigen Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, auf die sich der Verkaufs- und der erwerbswillige Aktionär geeinigt haben, bestimmt.

Die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft wird den Kaufpreis gemäß den dann allgemein anerkannten Grundsätzen der Unternehmensbewertung festsetzen.

Können sich die Beteiligten nicht binnen zwei (2) Wochen auf eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft einigen, nachdem ein Beteiligter eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft schriftlich vorgeschlagen hat, so wird die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft von dem Präsidenten des Bezirksgerichts Luxemburg bestimmt.

Mit Eingang des Schreibens am Gesellschaftssitz, mit welchem der oder die Aktionäre ihren Willen zum Ankauf zum Ausdruck gebracht haben, kommt zwischen dem Zedenten und Erstgenannten ein rechtspflichtiger Vertrag zu den genannten Bedingungen zustande. Für den Fall, dass mehrere oder sämtliche Aktionäre ihr Vorkaufsrecht ausüben wollen, müssen die zum Verkauf stehenden Aktien im Verhältnis der bereits vorher in der Gesellschaft bestehenden Aufgliederung des Kapitals aufgeteilt werden. Der Genussantritt der Aktien erfolgt sofort und der Vorstand ist verpflichtet, innerhalb kürzester Frist die entsprechenden Eintragungen im Aktienregister vorzunehmen.

Der Preis wird vierzehn (14) Tage nach Genussantritt fällig, und trägt ab Fälligkeitsdatum Zinsen gemäß dem in Luxemburg gesetzlich festgelegten Zinssatz.

Sollte kein zum Vorkaufsrecht berechtigter Aktionär sein Recht binnen vierzehn (14) Tagen ausüben, so steht es dem Zedenten frei, die Aktien an den in seinem Schreiben genannten Zessionar zu veräußern.

Sollte der zum Verkauf entschiedene Aktionär hingegen beabsichtigen, seine Aktien an einen anderen Zessionar zu veräußern, so muss die in den vorhergehenden Absätzen beschriebene Prozedur erneut eingehalten werden.

Der Zedent teilt dem Vorstand die erfolgte Zession an den genannten Zessionar innerhalb einer Frist von vierzehn (14) Tagen mit.

Kapitel II. Verwaltung und Prüfung

Art. 8. Zusammensetzung des Aufsichtsrats. Der Aufsichtsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Der Aufsichtsrat wird von der Generalversammlung ernannt, die die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie ihre eventuellen Bezüge bestimmt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Der Aufsichtsrat kann sich eine von der Generalversammlung zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

Art. 9. Vorsitz. Der Aufsichtsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende.

Der Vorsitzende des Aufsichtsrats leitet die Sitzungen des Aufsichtsrates und die Generalversammlungen. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle ein stellvertretender Vorsitzender des Aufsichtsrates.

Art. 10. Einberufung des Aufsichtsrats. Der Aufsichtsrat hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder durch zwei Aufsichtsratsmitglieder. Der Vorsitzende muss auf Anfrage von mindestens zwei Aufsichtsratsmitgliedern oder auf Anfrage des Vorstandes eine Sitzung einberufen.

Die Sitzungen des Aufsichtsrates finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden.

Art. 11. Sitzungen des Aufsichtsrats. Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sollen die Sitzungen des Aufsichtsrates mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Aufsichtsratsmitglieder zustimmen.

Die Sitzungen des Aufsichtsrates und seiner Ausschüsse können unter Nutzung der Mittel der Telekommunikation (z.B. Videokonferenz) durchgeführt werden oder einzelne Mitglieder unter Nutzung dieser Mittel der Telekommunikation teilnehmen.

In Dringlichkeitsfällen können die Aufsichtsratsmitglieder ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich, im letzteren Falle mit schriftlicher Bestätigung, abgeben.

Jedes Aufsichtsratsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Aufsichtsrates ist es erforderlich, dass die Mehrheit der Aufsichtsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist oder die abwesenden Mitglieder, die ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich abgegeben haben, gegebenenfalls zusammen mit den anwesenden oder vertretenen Mitgliedern die Mehrheit des Aufsichtsrates bilden und diese gemäß Art. 12 schriftlich festgehalten wird.

Die Beschlüsse des Aufsichtsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 12. Beschlüsse im Umlaufverfahren. Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder bei seiner Verhinderung eines anderen Mitgliedes und im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Beschlüsse im Umlaufverfahren). Beschlüsse können nur dann im Umlaufverfahren getroffen werden, sofern Sie von allen Mitgliedern oder deren Vertreter einstimmig unterzeichnet wurden.

Art. 13. Protokolle des Aufsichtsrats. Die von dem Aufsichtsrat gefassten Beschlüsse sind, unbeschadet des Artikel 12, in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die vom Vorsitzenden und vom Protokollführer zu unterschreiben sind. Einzeln unterzeichnete Protokolle der Sitzungen des Aufsichtsrats ergeben zusammengefügt ein gültiges Sitzungsprotokoll.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Aufsichtsrates sowie der Protokollführer, der nicht Mitglied des Aufsichtsrats sein muss, oder zwei seiner Mitglieder.

Art. 14. Befugnisse des Aufsichtsrats. Dem Aufsichtsrat obliegt die Überwachung und Beaufsichtigung der Geschäftsführung der Gesellschaft durch den Vorstand. Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 15. Ausschüsse. Der Aufsichtsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bilden und deren Aufgaben und Befugnisse in einer Geschäftsordnung festlegen. Die Vorschriften von Artikel 11, 12 und 13 gelten entsprechend.

Art. 16. Zusammensetzung des Vorstands. Der Vorstand der Gesellschaft besteht aus mindestens zwei Mitgliedern, die nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er wird vom Aufsichtsrat ernannt, der die Zahl, die Dauer ihrer Mandate sowie die eventuellen Bezüge der Vorstandsmitglieder bestimmt.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden. Der Vorstand kann sich eine vom Aufsichtsrat zu genehmigende Geschäftsordnung geben.

Art. 17. Vorsitz. Der Vorstand bestimmt aus seiner Mitte - vorbehaltlich der Zustimmung des Aufsichtsrats - einen Vorsitzenden und einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende.

Der Vorsitzende des Vorstands leitet die Sitzungen des Vorstands. Im Falle seiner Abwesenheit tritt an seine Stelle das dienstälteste Mitglied des Vorstands.

Art. 18. Einberufung des Vorstands. Der Vorstand hat, sooft es die Belange der Gesellschaft erfordern, zusammenzutreten. Die Einberufung erfolgt durch den Vorsitzenden oder, im Falle seiner Abwesenheit, durch das dienstälteste Mitglied des Vorstands. Eine Sitzung soll ferner einberufen werden, wenn es ein Vorstandsmitglied beantragt.

Die Sitzungen des Vorstands finden an dem Ort und zu der Zeit statt, die in der Einberufung genannt werden.

Art. 19. Sitzungen des Vorstands. Mit Ausnahme von Dringlichkeitsfällen sowie regelmäßig anberaumten Sitzungen sollen die Sitzungen des Vorstands mindestens vierundzwanzig Stunden vorher schriftlich angekündigt werden. Eine Ankündigung kann unterbleiben, wenn alle Vorstandsmitglieder zustimmen.

In Dringlichkeitsfällen können die Vorstandsmitglieder ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung unter Nutzung der Mittel der Telekommunikation (z.B. Videokonferenz) oder brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich, im letzteren Falle mit schriftlicher Bestätigung, abgeben.

Jedes Vorstandsmitglied, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich mit seiner Vertretung beauftragen.

Zur Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Vorstands ist es erforderlich, dass die Mehrheit der Vorstandsmitglieder anwesend oder vertreten ist oder die abwesenden Mitglieder, die ihre Stimme zu den Punkten der Tagesordnung brieflich, fernschriftlich, telegraphisch oder fernmündlich abgegeben haben, gegebenenfalls zusammen mit den anwesenden oder vertretenen Mitgliedern die Mehrheit des Vorstands bilden und dies gemäß Art. 20 schriftlich festgehalten wird.

Die Beschlüsse des Vorstands werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 20. Protokolle des Vorstands. Vom Vorstand gefasste Beschlüsse sind in Sitzungsprotokollen niederzulegen, die von mindestens zwei der bei jeweiliger Sitzung anwesenden Mitglieder zu unterschreiben sind. Einzelne unterzeichnete Protokolle der Sitzungen des Vorstands ergeben zusammengefügt ein gültiges Sitzungsprotokoll.

Abschriften oder Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, unterschreiben der Vorsitzende des Vorstands oder zwei seiner Mitglieder.

Art. 21. Befugnisse des Vorstands. Dem Vorstand obliegt die Verwaltung und Geschäftsführung der Gesellschaft; hierzu hat er die ausgedehntesten Vollmachten einschließlich des Verfügungsrechtes bis zu einem Wert von fünfzigtausend Euro (50.000,00 €). Bei Überschreitung des Wertes von fünfzigtausend Euro (50.000,00 €) ist zwingend eine vorherige Beschlußfassung der Generalversammlung vorgeschrieben.

Seine Zuständigkeit erstreckt sich auf alle Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung oder dem Aufsichtsrat vorbehalten sind.

Art. 22. Berichte. Der Vorstand legt dem Aufsichtsrat mindestens alle drei Monate einen schriftlichen Bericht vor, in welchem der Stand der geschäftlichen Aktivitäten sowie die vorläufige Entwicklung beschrieben sind. Darüber hinaus informiert der Vorstand den Aufsichtsrat über jedes Ereignis, welches einen merklichen Einfluss auf die Situation der Gesellschaft nehmen könnte.

Wenn eine Geschäftstätigkeit die Zustimmung des Aufsichtsrats benötigt und dieser die Zustimmung verweigert, kann der Vorstand die Angelegenheit der Generalversammlung vorlegen.

Art. 23. Übertragung der Geschäftsführung an Dritte. Der Vorstand kann die tägliche Geschäftsführung an Dritte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Art. 24. Vertretung. Die Gesellschaft wird in jedem Falle durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder verpflichtet unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Vorstand im Rahmen von Artikel 23 der Satzung erteilt werden.

Art. 25. Wirtschaftsprüfer. Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt und abberufen werden.

Art. 26. Interessenkonflikte. Kein Vertrag oder anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder Firma wird dadurch beeinträchtigt oder ungültig durch die Tatsache, dass einer oder mehrere Vorstandsmitglieder, Aufsichtsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse an dieser

anderen Gesellschaft haben, oder Vorstandsmitglied, Aktionär, Handlungsbevollmächtigter oder Angestellter dieser Gesellschaft oder Firma sind.

Falls ein Vorstands- oder Aufsichtsratsmitglied der Gesellschaft ein persönliches, der Gesellschaft gegenteiliges Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, muss es den Vorstand oder Aufsichtsrat davon unterrichten und der Konflikt wird in das Sitzungsprotokoll aufgenommen. Dieses Vorstands oder Aufsichtsratsmitglied darf an der Beratung und Entscheidung über ein solches Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Vorstandsmitglied daran hat, werden den Aktionären anlässlich der nächsten Generalversammlung mitgeteilt. Falls ein Vorstandsmitglied ein persönliches und gegenteiliges Interesse an einem Geschäft hat, ist die Zustimmung des Aufsichtsrats zu diesem Geschäft erforderlich.

Kapitel III. Generalversammlung

Art. 27. Befugnisse. Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 28. Versammlungen. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am fünfzehnten (15.) des Monats April um elf (11) Uhr am Sitz der Gesellschaft oder an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort des Großherzogtums Luxemburg statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Außerdem kann eine außerordentliche Versammlung einberufen werden, wenn das Interesse der Gesellschaft dies erfordert. Sie muss innerhalb einer Frist von einem (1) Monat auf Antrag der Aktionäre einberufen werden, die zusammen ein Zehntel der Aktien vertreten.

Art. 29. Einberufungen. Sowohl die jährlichen als auch die außerordentlichen Generalversammlungen werden durch den Vorstand, den Wirtschaftsprüfer oder den Aufsichtsrat einberufen.

Einberufungsschreiben zu den Generalversammlungen erfolgen gemäß den gesetzlichen Bestimmungen.

Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Art. 30. Abstimmung und Beschlüsse. Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

Die Aktionäre stimmen persönlich ab, können sich aber auch durch Mandatsträger vertreten lassen welche nicht Aktionäre sein müssen.

Jeder Aktionär kann an der Generalversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel teilnehmen, vorausgesetzt:

- die Aktionäre, welche an der Versammlung teilnehmen, können sich ausweisen,
 - alle Personen, welche an der Versammlung teilnehmen können einander hören und miteinander sprechen,
 - die Versammlung wird ununterbrochen übertragen und die Aktionäre können ordnungsgemäß beratschlagen;
- die Teilnahme an einer Versammlung mit Hilfe von solchen Mitteln gilt als persönliche Anwesenheit.

Beschlüsse werden gemäß den gesetzlichen Anwesenheits- und Mehrheitsquoten der Artikel 67-1 und 68 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gefasst.

Das Protokoll über die Generalversammlung wird vom Versammlungsleiter, dem Schriftführer und dem Stimmzähler unterzeichnet.

Kapitel IV. Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 31. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 32. Jahresabschluss. Der Vorstand erstellt den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Anhang umfasst und legt diese Unterlagen den Aktionären innerhalb zwei (2) Monaten nach Geschäftsjahresabschluss vor.

Art. 33. Gewinnausschüttung. Fünf (5) Prozent des Reingewinns fließen so lange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn und solange der Reservefonds zehn (10) Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Vorstands befindet die Generalversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Aufsichtsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Aufsichtsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei selbständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Kapitel V. Auflösung - Liquidation

Art. 34. Prozedur. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VI. Allgemeine Bestimmung

Art. 35. Allgemeines Recht. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften sowie auf deren späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

- 1) Herr Nicolas HAAGEN, vorbenannt: vierzig (40) Aktien,
- 2) Herr Hans-Gerd RÜCKER, vorbenannt: vierzig (40) Aktien,
- 3) Herr Hermann MÜLLER, vorbenannt: zwanzig (20) Aktien,
- 4) Herr Alfred KEULER, vorbenannt: zwanzig (20) Aktien,
- 5) Herr Jürgen WEIß, vorbenannt: zwanzig (20) Aktien,
- 6) Herr Oliver WEIß, vorbenannt: zwanzig (20) Aktien.

Sämtliche Aktien wurden voll in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EINHUNDERTTAUSEND EURO (100.000,00 €) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EINTAUSENDZWEIHUNDERTFÜNFZIG EURO (1.250,00 €)

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Generalversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüssen:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-4010 Esch-sur-Alzette, 2, rue de l'Alzette.
- 2) Zu Aufsichtsratsmitgliedern für die Dauer von sechs (6) Jahren, werden ernannt:
 - Herr Alfred KEULER, vorbenannt, Vorsitzender,
 - Herr Hermann MÜLLER, vorbenannt, stellvertretender Vorsitzender,
 - Herr Jürgen WEIß, vorbenannt, Mitglied,
 - Herr Hans-Gerd RÜCKER, vorbenannt, Mitglied.
- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt: die Gesellschaft "ERNST & YOUNG S.A.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B. 47.771.

Versammlung des Aufsichtsrats

Nachfolgend an die vorangehende Gesellschaftsgründung sind die ernannten Mitglieder des Aufsichtsrats in einer ersten Sitzung vollständig zusammengetreten und haben einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Zu Mitgliedern des Vorstandes für die Dauer von sechs (6) Jahren werden ernannt:

- 1) Herr Nicolas HAAGEN, vorbenannt,
- 2) Herr Oliver WEIß, vorbenannt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Mersch.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: N. HAAGEN, H.-G. RÜCKER, H. MÜLLER, A. KEULER, J.WEIß, O. WEIß, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 25 juin 2009, Relation: MER/2009/1121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009095356/304.

(090114389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary public, residing in Mersch.

There appeared:

Mr. Marco Hirth (the Attorney), employee of Deutsche Bank Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under B 9.164,

acting as the representative and member of the board of directors (the Board) of ECEF-IHV SA, a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register and qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Company) and within the limits of article 5 of the articles of incorporation of the Company (the Articles),

pursuant to the written resolutions of the Board dated 29 June 2009 (the Resolutions).

A copy of the Resolutions signed *ne varietur* by the Attorney and the notary public, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Attorney requested the notary public to record the following statements:

1. The Company was incorporated on 19 June 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, which is in the process of being published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C).

2. Article 5 of the Articles reads as follows:

"The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euros) consisting of 31,000 (thirty one thousand) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

The subscribed share capital of the Company may be increased by way of an authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,100 (thirty one thousand one hundred euros) and the Board is authorised to issue, within the limits of the authorised share capital, 100 (one hundred) shares in registered form with a par value of EUR1 (one euro) each. The Board has the power and authority to effectuate such increase of the share capital within a period of five years starting on 17 June 2009 and expiring on 16 June 2014. The Board may at its discretion determine the share premium that needs to be paid in connection with the subscription to the shares issued under the authorised share capital.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The Board shall take or authorise any person to take any steps in connection with the consummation and publication of such amendment.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), the Board has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the above period of five years."

3. The Board, in the Resolutions, resolved *inter alia*:

(i) that the Company agrees with European Clean Energy Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, with registered office at 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder), to increase the subscribed share capital of the Company by EUR1 in order to raise it from its present amount of EUR 31,000 to EUR 31,001, as reflected by the issue of one ordinary share having a par value of EUR 1;

(ii) that the Sole Shareholder agrees to pay the subscription price, in an aggregate amount of EUR 40,800,000.00, which is composed of: (i) EUR 1 to be allocated to the share capital; (ii) EUR 0.10 to be allocated to the legal reserve; and (iii) EUR 40,799,998.90 to be allocated to the share premium;

(iii) to empower each member of the board of directors of the Company to have the increase of the share capital, the payment to the legal reserve and to the share premium recorded in front of a notary public;

4. The 1 (one) newly issued ordinary share (the New Share) has been subscribed and paid up at a price of EUR 1 (one euro).

5. The New Share having been subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder, the total sum of EUR 40,800,000.00 (forty million eight hundred thousand euros) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary public who confirms this.

6. The contribution in cash, in an aggregate amount of EUR 40,800,000.00 (forty million eight hundred thousand euros), is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 1 (one euro) to the nominal share capital account of the Company;

(ii) an amount of EUR 0.10 (ten cents) to the legal reserve of the Company; and

(iii) an amount of EUR 40,799,998.90 (forty million seven hundred ninety nine thousand nine hundred ninety eight euros and ninety cents) to the share premium account of the Company for.

The aggregate amount of EUR 40,800,000.00 (forty million eight hundred thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Company.

7. As a consequence of the share capital increase of the Company, article 5 of the Articles is amended in order to reflect the above item and so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,001 (thirty one thousand and one euros) consisting of 31,001 (thirty one thousand and one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

The subscribed share capital of the Company may be increased by way of an authorised share capital. The authorised share capital of the Company is set at EUR 31,100 (thirty one thousand one hundred euros) and the Board is authorised to issue, within the limits of the authorised share capital, 100 (one hundred) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each. The Board has the power and authority to effectuate such increase of the share capital within a period of five years starting on 17 June 2009 and expiring on 16 June 2014. The Board may at its discretion determine the share premium that needs to be paid in connection with the subscription to the shares issued under the authorised share capital.

After the increase of the share capital within the limits of the authorised share capital, the first paragraph of this article 5 shall be amended so as to reflect such increase. The Board shall take or authorise any person to take any steps in connection with the consummation and publication of such amendment.

Pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), the Board has the power and authority to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the above period of five years."

Estimation of Costs

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,500 (six thousand five hundred euros).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary public who understands and speaks English, states herewith that on request of the Attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same Attorney and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the Attorney, known to the notary public by his name, first name, civil status and residence, the said Attorney signed together with the notary public the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Marco Hirth (le Mandataire), employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistré auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.164,

agissant comme représentant et membre du conseil d'administration (le Conseil d'Administration), dans les limites de l'article 5 des statuts (les Statuts) de ECEF-IHV SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au

2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Société),

En vertu des résolutions du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2009 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions signée ne varietur par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le Mandataire, en vertu des Résolutions, a requis le notaire d'acter de ce qui suit:

1. La Société a été constituée en date du 19 juin 2009 selon acte de Maître Patrick Serres, notaire résidant à Remich, actant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire résidant à Sanem, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 5 des Statuts stipule:

"Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté au moyen de la technique du capital autorisé. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.100 (trente et un mille cent euros), et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, dans les limites du capital social autorisé, 100 (cent) actions sous forme nominative à une valeur au pair de EUR 1 (un euro) chacune. Le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de procéder à une telle augmentation du capital durant une période de cinq ans en ce compris du 17 juin 2009 au 16 juin 2014. Le Conseil d'Administration peut déterminer à sa discrétion la prime d'émission devant être payée en relation avec la souscription aux actions nouvellement émises et couvertes par le capital autorisé.

Suite à l'augmentation du capital social dans les limites de la technique du capital social autorisé, le premier paragraphe de cet article 5 est à amender de manière à refléter une telle augmentation. Le Conseil d'Administration va faire ou autoriser toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation et de la publication d'un tel amendement.

En vertu de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915), le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de renoncer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants durant la période susmentionnée de cinq ans."

3. Le Conseil d'Administration, dans les Résolutions, a résolu inter alia:

(i) que la Société s'accorde avec European Clean Energy Fund, LP., une société en commandite simple (limited partnership), ayant son siège social à 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, Royaume-Uni, étant l'actionnaire unique de ECEF-IHV SA (ci-après l'Actionnaire Unique), à augmenter le capital social souscrit de la Société de EUR 1 de sorte qu'il soit augmenté de son présent montant de EUR 31.000 à EUR 31.001, tel que reflété par l'émission d'une action ordinaire de valeur nominale de EUR 1;

(ii) que l'Actionnaire Unique consente à payer le prix de souscription d'un montant total de EUR 40.800.000,00, qui consiste en: (i) EUR 1 à être affecté au capital social; (ii) EUR 0.10 à être affecté à la réserve légale; et (iii) EUR 40.799.998,90 à être affecté à la prime d'émission;

(iii) de donner pouvoir à tout administrateur de la Société en vue de faire constater par devant notaire l'augmentation de capital, l'affectation à la réserve légale et à la prime d'émission.

4. L'action ordinaire nouvellement émise (la Nouvelle Action) a été souscrite et libérée pour un montant de EUR 1 (un euro) par action.

5. La Nouvelle Action ayant été souscrite et libérée en numéraire par l'Actionnaire Unique, la somme totale de EUR 40.800.000,00 (quarante millions huit cent mille euros) est à la disposition de la Société, preuve de cela ayant été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

6. La contribution en numéraire, d'un montant total de EUR 40.800.000,00 (quarante millions huit cent mille euros) est affectée de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 1 (un euro) au compte de capital social de la Société;

(ii) un montant de EUR 0,10 (dix cents) à la réserve légale de la Société; et

(iii) un montant de EUR 40.799.998,90 (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents) au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant total de EUR 40.799.998,90 (quarante millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-dix cents) est à la libre disposition immédiate de la Société.

7. En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'article 5 des Statuts est modifié de telle manière à avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.001 (trente et un mille et un euros) représenté par 31.001 (trente et un mille et une) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté au moyen de la technique du capital autorisé. Le capital social autorisé de la Société est fixé à EUR 31.100 (trente et un mille cent euros), et le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, dans les limites du capital social autorisé, 100 (cent) actions sous forme nominative à une valeur au pair de EUR 1 (un euro) chacune. Le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de procéder à une telle augmentation du capital durant une période de cinq ans en ce compris du 17 juin 2009 au 16 juin 2014. Le Conseil d'Administration peut déterminer à sa discrétion la prime d'émission devant être payée en relation avec la souscription aux actions nouvellement émises et couvertes par le capital autorisé.

Suite à l'augmentation du capital social dans les limites de la technique du capital social autorisé, le premier paragraphe de cet article 5 est à amender de manière à refléter une telle augmentation. Le Conseil d'Administration va faire ou autoriser toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation et de la publication d'un tel amendement.

En vertu de l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915), le Conseil d'Administration a le pouvoir et l'autorité de renoncer ou de limiter tout droit préférentiel de souscription des actionnaires existants durant la période susmentionnée de cinq ans."

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 6.500 (six mille cinq cents euros).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. HIRTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2009. Relation: MER/2009/1168. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009095367/195.

(090114206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.520.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095506/10.

(090114759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Ciri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 147.260.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

La société anonyme de droit luxembourgeois CIGI, établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro Luxembourg B 117.496,

dûment représentée par Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 10 juillet 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, es qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois en vigueur et les présents statuts:

Chapitre I^{er} .- Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "CIRI S.à r.l."(ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans le domaine immobilier, établir, administrer, développer et céder ses actifs de quelque manière qu'ils se composent à toute époque, et notamment, sans que ce soit limitatif, son portefeuille de valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat, toutes valeurs mobilières et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, de recevoir ou accorder des licences relatives à des droits de propriété intellectuelle, et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et/ou aux sociétés du groupe toute assistance, prêt, avance ou garantie.

La Société pourra accomplir toutes les opérations industrielles ou commerciales qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature dans les limites légales.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social

Art. 4. Capital. Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé unique ou, selon le cas, pas une décision de L'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts. En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi"), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

Chapitre III.- Gérance - Réunion du conseil de gérance - représentation - signataires autorisés

Art. 8. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisi par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

A moins que l'associé ou les associés n'en décide(nt) autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 9. Réunion du Conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Art. 10. Représentation - Signatures autorisées. Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale annuelle - Assemblée générale extraordinaire des associés. L'assemblée générale annuelle des associés se réunit annuellement au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg à préciser dans la convocation pour l'assemblée endéans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Droit de vote des associés. Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

Art. 15. Quorum - Majorité. Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées.

Chapitre V.- Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes sociaux. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

Art. 18. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

Art. 19. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intermédiaires.

Tout remboursement de primes d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Chapitre VII.- Vérification des comptes

Art. 22. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

Chapitre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été intégralement souscrites par la société CIGI, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 16 des présents statuts, le premier exercice social de la Société commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions posées par l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été dûment remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement € 1.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, représentée comme mentionné ci-avant, a alors adopté les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2) Le nombre de gérants est fixé à un (1).

3) La personne suivante est nommée gérant pour une période indéterminée:

- Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt (Luxembourg).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.Rochas, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2009, Relation: EAC/2009/8557. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009095358/173.

(090114878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Nazobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.250.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société FLEXOFFICE S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 136.833, constituée aux termes d'un acte de Maître Anja HOLTZ, Notaire de résidence à Wiltz, en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 avril 2008, numéro 821.

ici représentée par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, Managing Partner, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute,

agissant en sa qualité de gérant, nommé à cette fonction aux termes d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2008, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "NAZOBEL S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Clemency.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que réaliser toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (€ 50.000,-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le 25 mai à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2010.

Souscription

Les cinq cents (500) actions ont toutes été souscrites par la société Flexoffice Sàrl.

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille euros (€ 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille trois cent euros (€ 1.300,-).

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1) L'actionnaire unique décide de nommer un administrateur unique, à savoir:

Monsieur Philippe VANDERHOVEN, licencié en droit, né à Rocourt (Belgique), le 2 juillet 1971, demeurant professionnellement à L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

2) L'actionnaire unique décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "SV SERVICES S.à r.l.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.158.

3) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VANDERHOVEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 13 juillet 2009. MER/2009/1255. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009095347/178.

(090114304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ECEF-IHV SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 146.903.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

There appeared:

European Clean Energy Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, United Kingdom, being the sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Marco Hirth (the Attorney), employee at Deutsche Bank Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies register under B 9.164, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the Attorney acting in the name and on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

1. the Company was incorporated on 19 June 2009 pursuant to a notarial deed of Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, currently being in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, on June 29th, 2009, currently being in process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. the Sole Shareholder holds all of the 31,001 (thirty one thousand and one) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each, of the Company; and

3. the entirety of the corporate share capital being represented, the Sole Shareholder duly declares having perfect knowledge of the proposed resolution to be passed today and takes the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company so as to so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including daily management) by (i) the joint signatures of any category A director acting jointly with any category B director; or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director; or (iii) the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the Attorney, the Attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire, résidant à Mersch.

A comparu:

European Clean Energy Fund, L.P., une société en commandite simple (limited partnership), ayant son siège social à 1 Mitchell Lane, BS1 6BU Bristol, Royaume-Uni, étant l'actionnaire unique de ECEF-IHV SA (ci-après, l'Actionnaire Unique), ici dûment représentée par Monsieur Marco Hirth (le Mandataire), employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.164, en vertu d'un pouvoir sous seing privé.

Ledit pouvoir, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

L'Associée Unique prie le notaire d'acter que:

1. la ECEF-IHV SA (ci-après, la Société) a été constituée à la date du 19 juin 2009 selon acte de Maître Patrick Serres, notaire résidant à Remich, actant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, Notaire résidant à Sanem, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, daté du 29 juin 2009 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. L'Actionnaire Unique détient la totalité des 31.001 (trente et un mille et une) actions ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale unitaire de EUR 1 (un euro) de la Société; et

3. l'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Associée Unique déclare avoir dûment pris connaissance de la résolution devant être adoptée aujourd'hui et prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A ensemble avec un administrateur de catégorie B; ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique; ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. HIRTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} juillet 2009. Relation: MER/2009/1169. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009095368/92.

(090114206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Bahnhof Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 36.278.

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BAHNHOF HOLDINGS A.G.", ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg) constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange en date du 26 février 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 316 de 1991, acte modifié par-devant Maître Aloyse Biel, précité, en date du 30 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 118 de 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de deux cent quatre-vingt treize mille euros (293.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,- EUR) au montant de neuf cent quarante sept mille euros (947.000,- EUR) en procédant à un remboursement partiel du capital social à l'actionnaire unique;
3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de refléter les décisions prises;
4. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social souscrit à concurrence de deux cent quatre-vingt treize mille euros (293.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent quarante mille euros (1.240.000,-

EUR) au montant de neuf cent quarante sept mille euros (947.000,- EUR) en procédant à un remboursement partiel du capital social à l'actionnaire unique.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 3 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. "Le capital souscrit de la société est fixé à neuf cent quarante sept mille euros (947.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 900,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 17 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8549. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009095362/70.

(090114829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

Extrait des résolutions de la gérante unique prises à Luxembourg le 02/07/09

La gérante unique décide de transférer le siège de la société de son adresse actuelle vers le numéro 9 de la rue Basse à L-4963 Clemency.

Pour extrait
SV SERVICES S.à r.l.
9, rue Basse
L-4963 CLEMENCY
Signature

Référence de publication: 2009095504/15.

(090114202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

ASC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.743.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2009:

Le siège social est transféré du 46, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg au 12, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095478/11.

(090115056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.